

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant aux objets et aux conséquences de l'adoption du premier projet de résolution du projet particulier (PPCMOI) au **2625, rue Duchesne** en vertu du règlement RCA10-08-5. Le premier projet de résolution de PPCMOI a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissement du **5 septembre 2023**. Cette assemblée aura lieu le **21 septembre 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de résolution pour le projet particulier (PPCMOI) vise à autoriser l'occupation de l'immeuble situé au 2625, rue Duchesne afin d'y autoriser l'usage « 2241-04 établissement d'enseignement spécialisé » jusqu'au 31 août 2028. Les changements visent à déroger au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, notamment quant aux éléments suivants :

- L'usage « 2241-04 enseignement spécialisé » alors que la réglementation en vigueur autorise l'usage « Habitation multifamiliale (h4) »;
- Le rapport d'espace vert / terrain minimum de 0,15, alors que la réglementation en exige 0,45;
- Le nombre de cases de stationnement aménagées de 20 tandis que la réglementation en exige 23 minimum;
- Les bandes de plantation dont la largeur est inférieure à 3,30 mètres (sans être inférieure à 2 mètres);
- Le pourcentage nul d'ombragement de l'espace de stationnement et son matériau de recouvrement en asphalte.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H03-034 délimitée au nord par ligne de chemin de fer du REM, à l'est par la ligne arrière des lots ayant front sur la rue Duchesne, au sud par la ligne arrière des lots ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa Ouest et à l'ouest par la ligne arrière des lots ayant front sur la rue Duchesne et le boulevard Toupin.

